



INSCRIPTION ATELIER THÉÂTRE SAISON 2024-25

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable : __ - __ - __ - __ - __

Email :@.....

Date de naissance : __ / __ / __

Numéro d'abonné (figurant en bas de votre carte d'abonné, sous votre adresse) :

L'atelier théâtre est réservé uniquement aux abonnés d'anthéa



Votre expérience théâtrale :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vos attentes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et lieu :

Signature :

J'ai lu et j'accepte le règlement de l'atelier théâtre.

RÈGLEMENT DE L'ATELIER THÉÂTRE



ATTENTION : L'atelier proposé par le théâtre anthéa est réservé aux personnes étant abonnées à la saison 2024-25.

1. Horaires

Les cours auront lieu tous les lundis de 19h à 22h, de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés (se référer au planning distribué dès le premier atelier).

2. Accès à anthéa

anthéa est fermé au public le lundi (sauf en cas de représentation) : vous entrerez donc par l'entrée des artistes située en face de celle du club de tennis.

L'entrée sera possible à partir de 18h45 et jusqu'à 19h seulement : passé cette heure, la porte est fermée. En cas d'absence ou de retard, merci de prévenir Pierre Blain (son contact sera transmis au premier atelier). Après le cours, nous vous demandons de quitter le théâtre avant 22h20 par l'entrée des artistes.

3. Lieux des cours

Chaque lundi, à votre arrivée, le lieu du cours sera affiché sur le tableau à l'entrée des artistes. Les cours peuvent se dérouler dans différents espaces du théâtre :

- Au rez-de-chaussée, en salle Pierre Vaneck
- Au 4ème étage, en loge collective
- Au 5ème étage, au bar

4. Cas particuliers

Au cours de l'année, un cours peut être annulé. Si possible, il sera reporté ultérieurement. De même, pour des raisons de planning artistique, le professeur pourrait être remplacé. En cas d'absence prolongée d'un élève, aucun remboursement ne pourra être demandé.

5. Droit à l'image

Vous acceptez d'être photographié et/ou filmé pendant l'atelier théâtre et vous acceptez l'utilisation de ces images par anthéa et ses partenaires média.

6. Cours d'essai

Deux cours d'essai auront lieu les lundis 23 septembre et 7 octobre. L'organisation et le déroulement de l'année seront expliqués lors du premier cours d'essai.

7. Paiement de la cotisation

La cotisation annuelle s'élève à 325€. Elle devra être réglée la semaine du premier cours officiel, du lundi 14 au samedi 19 octobre. Vous pouvez utiliser tous les moyens de paiement acceptés par le théâtre à savoir : chèque (établi à l'ordre de anthéa billetterie), espèces, carte bleue et chèques vacances (à la billetterie - voir horaires d'ouverture). Si vous souhaitez régler en deux fois, pensez à établir un chèque de la moitié du montant et un RIB pour prélèvement le 20 novembre.